

Note à Messieurs les Conseillers fédéraux

9 mai 1979

Notes de l'Association internationale
Parlementaires de langue française
à Genève, 2-7 juillet 1979

Congrès de l'Association internationale des Parlementaires de langue
française (AIPLF) à Genève, 2-7 juillet 1979

Département politique. Note du 20 avril 1979 (annexe)

Vu la note du département politique et après délibération, le
Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est pris acte de la note du département politique, selon laquelle l'association internationale des Parlementaires de langue française invite le chef du département politique à assister à la séance inaugurale de sa Xe Assemblée générale qui se déroulera du 2 au 7 juillet 1979 à Genève.
2. Tout en admettant que la volonté d'apolitisme de l'AIPLF s'est confirmée au cours des dernières années, le Conseil fédéral ne voit pas de raison de modifier son attitude de retenue à l'égard de manifestations qui consacrent le séparatisme des langues.
3. Il est pris acte que le Président du Conseil national a accepté d'assister à la séance inaugurale et qu'il adressera un message de bienvenue en sa qualité de Président de l'Assemblée fédérale.
4. Il appartient au secrétariat de l'Assemblée fédérale de décider s'il est opportun de partager les frais de la réception qui sera donnée à cette occasion avec le canton et la ville de Genève.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution
- FZD 7 pour connaissance
- BK 4 (Hb, Br, Sa, AP) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. M. W. A. L. T.

e l



3003 Berne, le 20 avril 1979
p.B.73F.01(5) - DR/gl

Je vous suggère donc de décider que le Conseil

Note à Messieurs les Conseillers fédéraux

Membres à la
séance inaugurale à laquelle il apporterait les souhaits
de bienvenue qui sont de mise en pareille circonstance.

grès de l'Association internationale
Parlementaires de langue française
(AIPLF) à Genève, 2-7 juillet 1979

Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Par sa lettre du 2 avril 1979 (photocopie jointe),
le Président de l'Association précitée m'invite à assister
à la séance inaugurale de sa Xe Assemblée générale qui se
déroulera du 2 au 7 juillet 1979 à Genève où elle sera l'hôte
du Bureau international du travail.

Fondée en 1967, l'AIPLF a suscité, de notre part,
des réticences liées au climat d'une époque marquée par les
initiatives du Général de Gaulle en matière de "francophonie".

Depuis, ces réticences ont, à juste titre, perdu
leurs raisons d'être. D'une part, la France est revenue à
une attitude plus raisonnable et plus mesurée; de l'autre,
l'AIPLF s'en est tenue à la volonté d'apolitisme inscrite
dans ses statuts. Les autorités des pays où elle a siégé ont
toujours été associées à ses assemblées, également dans des
pays connaissant des problèmes linguistiques comme la Belgi-
que et le Canada. Elle fut aussi l'invitée de l'Organisation
des Nations Unies à New York. Plus de quarante députés des
Chambres fédérales y ont adhéré.

Il me paraît donc que la Suisse, en tant qu'Etat
hôte de ces assises, ne saurait se dérober à un geste de
courtoisie à l'égard de l'AIPLF.

LE PRÉSIDENT

Je vous suggère donc de décider que le Conseil fédéral se fasse représenter par l'un de ses membres à la séance inaugurale à laquelle il apporterait les souhaits de bienvenue qui sont de mise en pareille circonstance.

L'opportunité de donner à cette occasion une réception dont les frais seraient partagés selon la formule traditionnelle entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève, mériterait également d'être examinée. Le Chef de notre Mission permanente à Genève pourrait y représenter le Conseil fédéral.

L'Association internationale des parlementaires de langue française a l'honneur de vous communiquer qu'elle tiendra ses assises de sa 22ème Assemblée générale à Genève du 2 au 7 juillet prochain et qu'à cette occasion elle sera l'hôte du Bureau International du Travail.

Pierre Aubert

Notre Association serait honorée de vous voir assister à la séance inaugurale de ses travaux qui se déroulera en présence de M. Blanchard, Secrétaire général du B I T.

Malgré son statut d'organisation non gouvernementale, notre association qui groupe des Parlements d'une cinquantaine de pays dans le monde a toujours associé à ses assemblées les autorités du pays où elle siègeait, même lorsqu'elle fut l'invitée de l'Organisation des Nations Unies à New York. A plus forte raison, le souhaite-t-elle en Suisse où le français est l'une des trois langues nationales et dont la section groupe, outre des parlementaires cantonaux, plus de quarante députés du Parlement suisse.

1 annexe.

.../2

M. P. AUBERT
Conseiller fédéral
Département politique fédéral
Berne
(Suisse)

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES PARLEMENTAIRES
DE LANGUE FRANÇAISE

LE PRÉSIDENT

54, AVENUE DE SAXE
75015 PARIS
TEL. : 734.44.03

Paris, le 2 avril 1979

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Association internationale des parlementaires de langue française a l'honneur de vous communiquer qu'elle tiendra les assises de sa Xème Assemblée générale à Genève du 2 au 7 juillet prochain et qu'à cette occasion elle sera l'hôte du Bureau international du Travail.

Notre Association serait honorée de vous voir assister à la séance inaugurale de ses travaux qui se déroulera en présence de M. Blanchard, Secrétaire général du B I T-

Malgré son statut d'organisation non gouvernementale, notre association qui groupe des Parlements d'une cinquantaine de pays dans le monde a toujours associé à ses assemblées les autorités du pays où elle siégeait, même lorsqu'elle fut l'invitée de l'Organisation des Nations Unies à New York. A plus forte raison, le souhaite-t-elle en Suisse où le français est l'une des trois langues nationales et dont la section groupe, outre des parlementaires cantonaux, plus de quarante députés du Parlement suisse.

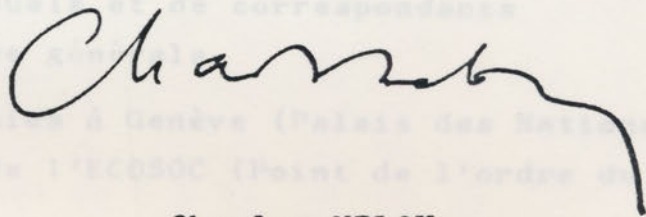
.../2

Monsieur P. AUBERT
Conseiller fédéral
du département politique fédéral
B I T FEDERAL
(Suisse)

C'est dans cet esprit que nous vous transmettons cette invitation.

Les travaux de la Xème assemblée générale seront notamment consacrés à l'étude des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions internationales établies à Genève. Le projet d'ordre du jour, que je vous communique ci-joint, prévoit, par ailleurs, un débat libre sur les droits de l'enfant, dont les conclusions seront notre contribution aux travaux entrepris par les Nations Unies dans le cadre de l'année internationale de l'enfant.

J'espère que vous pourrez vous rendre à notre invitation et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.



Charles HELOU

GENEVE

2 AU 6 JUILLET 1979

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

1 - SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- Allocutions

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS : Connaissance des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions internationales à Genève

COMMISSION GENERALE

A - Activités des parlementaires chargés de mission

- Suivi des résolutions votées à Libreville
- Affaires interparlementaires
- Travaux et activités futures de l'Association
- Adhésion de membres individuels et de correspondants
- Thèmes de la XIème Assemblée générale
- Questions protocolaires

B - Organisation des Nations Unies à Genève (Palais des Nations)

- Participation aux travaux de l'ECOSOC (Point de l'ordre du jour à préciser ultérieurement)

COMMISSION CULTURELLE

A - La place du français aux Nations Unies à Genève

- Interprétation
- Traduction
- Documentation

- Travaux en liaison avec une Association invitée: UIJPLF

B - Travaux avec l'Union internationale des télécommunications (U I T) - Exposés -

- Travaux avec l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O M P I) - Exposés -

COMMISSION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT

A - Les travailleurs migrants (Canada)

- Relevé des conventions du B I T ratifiées ou non par les pays francophones (Belgique)

- B - Travaux avec l'organisation mondiale de la santé (O M S) -Exposés-
- Secrétariat du G A T T (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Exposés -
- Travaux avec le C E R N (Centre européen de recherches nucléaires) Exposés -

COMMISSION SPECIALE POUR L'AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

- Relations entre l'A.I.P.I.F et L' A C T T
- Fonctionnement et orientations des programmes de l' A C T T

ORDRE DU JOUR LIBRE EN SEANCE PLENIERE

- Droits de l'enfant : Droits coutumiers et légaux

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE PLENIERE DE CLOTURE

- Adoption des résolutions
- Election du Secrétaire général parlementaire et des membres du Bureau
- Allocutions

ORDRE DU JOUR
=====

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE PLENIERE

- Structures et fonctionnement du B I T
- Les normes et le Parlement

Les points pourront être suivis par les membres de toutes les commissions

Chaque section devra faire parvenir le 30 MAI au plus tard à la section responsable ainsi qu'au secrétariat général son rapport sur les points suivants :

- Suivi des résolutions adoptées à Libreville
- Les travailleurs migrants
- Relevé des conventions du B I T
- Les droits de l'enfant

Conformément à la lettre adressée aux sections par le secrétariat le 21 février 1979-

Le secrétaire,
S. J. ...